

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 29 Septembre 2016

Le Jeudi 29 Septembre 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 23 Septembre 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 33**

**Nombre de votants : 33**

**Numéro**

**2016/SEPT/99**

**Point de l'ordre du jour**

**13**

**OBJET**

**ÉCOQUARTIER MARAGON-  
FLORALIES – ACQUISITION  
DES LOGEMENTS  
D'URGENCE**

**RAPPORTEUR**

**Mme FAIVRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 30/09/2016  
L'affichage en mairie le : 03/10/2016  
La notification le : 03/10/2016

Le Maire  
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P-Y SCHANEN, Mme M- A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à M. J-B. CHEVALLIER  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à Mme M-A. SCANO  
M. A. CARRAL a donné procuration à M. B. PASSERIEU  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
Mme M. CABAU a donné procuration à M. Fr. MERELLE  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. P. BROT  
Mme A. POL a donné procuration à M. M. CHARLIER  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. J-P. PERICAUD  
M. A. CLEMENT a donné procuration Mme P. MATON

**Exposé des motifs**

Par délibération en date du 16 juin 2016, le conseil municipal a acté le principe de l'échange contre soulte afin d'acquérir 3 logements d'urgence dans l'Ecoquartier Maragon-Floralies et de céder les 7 logements de la copropriété des Floralies.

Par courrier en date du 21 juillet 2016, le notaire en charge de l'échange a relevé une difficulté sur la TVA. En effet, les biens échangés par le Groupe des Chalets sont achevés depuis moins de 5 ans et par conséquent sont soumis à la TVA de 20 %.

Rappel des logements existants dans la copropriété des Floralties devant être vendus aux Chalets :

Numéro appartement	SU estimée	Prix m <sup>2</sup> estimation mairie (2008)	Estimation valeur rachat
136	17	1150	19550
201	15	850	12750
295	18	1050	18900
424	34	1000	34000
443	31,5	1100	34650
446	34	1050	35700
322	30	Jugement en date de 2009	39600
<b>ESTIMATION TOTAL RACHAT CHALET</b>			<b>195150</b>

Rappel des 3 logements devant être rachetés aux Chalets dans l'Ecoquartier Maragon-Floralties :

Lot	SHAB	Prix m <sup>2</sup> HT	Valeur achat HT
A1.A01	24,8	2444	60611,2
B.B22	20,9	2444	51079,6
F.B04	21,1	2444	51568,4
<b>TOTAL VENTE CHALET</b>			<b>163259,2</b>

Ces logements sont livrés avec deux places de stationnement extérieures : n°9 dans l'îlot A1 et n°64 dans l'îlot B.

Le prix des 3 logements d'urgence dans l'Ecoquartier Maragon-Floralties est de 163.259,20€ HT, soit 195.911,04 € TTC.

Par conséquent, la soulte résultant de cet échange est en faveur du Groupe des Chalets à hauteur de 761,04 €.

**Décision**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame FAIVRE et après en avoir délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'échange des biens avec soulte ;
- **MODIFIE** la délibération en date du 16 juin 2016 en conséquence sur le montant de la soulte ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tous les documents et actes découlant de la présente décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : 30/09/2016  
Nom du signataire : Christophe LUBAC